



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 29 septembre 2010 — N° 137

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration concernant la Semaine de la FADOQ, du 26 septembre au 2 octobre 2010.

Mme Marois (Charlevoix) fait une déclaration concernant Le Caseus d'Argent au Hercule de Charlevoix.

Mme Ménard (Laporte) fait une déclaration concernant la Journée mondiale du tourisme.

Mme Bouillé (Iberville) fait une déclaration concernant Le Caseus de Bronze au Monnoir de la fromagerie Au Gré des Champs.

M. Bonnardel (Shefford) fait une déclaration concernant la Ferme Héritage Miner de Granby.

29 septembre 2010

M. Billette (Huntingdon) fait une déclaration concernant les gagnants des prix de l'Ordre nationale du mérite agricole dans le comté d'Huntingdon.

M. Blanchet (Drummond) fait une déclaration concernant Le Caseus d'Or de la Fromagerie du Presbythère.

Mme Charlebois (Soulanges) fait une déclaration concernant les gagnants des prix de l'ordre national du mérite agricole dans le comté de Soulanges.

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration concernant deux prix pour la Fromagerie Blackburn pour son fromage Le Mont-Jacob.

À 9 h 57, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 08.

Moment de recueillement

29 septembre 2010

Dépôts de documents

M. Bachand, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de gestion de l'Institut de la statistique du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010;

(Dépôt n° 1585-20100929)

Le rapport annuel de l'Autorité des marchés financiers, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010;

(Dépôt n° 1586-20100929)

Le rapport annuel du Bureau de décision et de révision, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010;

(Dépôt n° 1587-20100929)

Le rapport d'activités 2009-2010 de Financement Québec.

(Dépôt n° 1588-20100929)

M. Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

(Dépôt n° 1589-20100929)

M. Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

(Dépôt n° 1590-20100929)

29 septembre 2010

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 20 mai 2010 par Mme Doyer (Matapédia), concernant le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique.

(Dépôt n° 1591-20100929)

Dépôts de rapports de commissions

M. Marsan (Robert-Baldwin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, les 8, 9, 10, 13, 21, 22, 23 et 28 septembre 2010 a tenu des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du projet de loi n° 103, Loi modifiant la Charte de la langue française et d'autres dispositions législatives.

(Dépôt n° 1592-20100929)

M. Paquet (Laval-des-Rapides), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 22 et 28 septembre 2010, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 107, Loi sur l'Agence du revenu du Québec.

(Dépôt n° 1593-20100929)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

29 septembre 2010

Deux extraits du site Web du Vérificateur général du Québec, en date du 29 septembre 2010, concernant le mandat et les notes biographiques du commissaire au développement durable, M. Jean Cinq-Mars.

(Dépôt n° 1594-20100929)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

Copies de photographies de l'aire de jeu de la garderie Les Trésors de Nemo.

(Dépôt n° 1595-20100929)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Bouillé (Iberville), conjointement avec M. Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Grondin (Beauce-Nord), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'expertise, la diversité des produits et la reconnaissance internationale dont nous font bénéficier les producteurs fromagers artisans québécois.

QU'elle rappelle également leur courage face à la récente crise de la listériose.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Courchesne, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, conjointement avec M. Rathé (Blainville), M. Bonnardel (Shefford), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et M. Caire (La Peltrie), propose :

29 septembre 2010

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral d'assurer le financement des projets d'infrastructures dans le cadre du programme PRECO au-delà du 31 décembre 2010, et d'assurer le financement des projets d'infrastructures dans le cadre du plan de relance économique au-delà du 31 mars 2011.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **105** en annexe)

Pour : **114** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Caire (La Peltrie), conjointement avec Mme Vien, ministre déléguée aux Services sociaux, M. Traversy (Terrebonne), M. Bonnardel (Shefford) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée nationale des Maisons de jeunes du Québec qui se déroulera le samedi 2 octobre dans le cadre de leur 30^e anniversaire.

QU'elle rappelle que grâce au réseau des Maisons des jeunes du Québec, les jeunes usagers y développent un sentiment d'appartenance et y acquièrent un réseau d'échange et d'écoute.

QUE l'Assemblée nationale confirme la Journée des Maisons de jeunes comme un impératif pour la visibilité et la reconnaissance du projet Maisons de jeunes qui, grâce à cette journée, développent des liens avec la communauté en stimulant les échanges avec la population sur les réalisations, les besoins et les réalités de notre jeunesse.

29 septembre 2010

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives.

Du consentement pour déroger à l'article 143 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité se réunira en séance de travail afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur la question de mourir dans la dignité.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme Thériault, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 111, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail afin de favoriser l'exécution réciproque de décisions ordonnant le paiement d'une somme d'argent, soit adopté.

29 septembre 2010

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 111 est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 28 septembre 2010, sur la motion de M. Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, proposant que le principe du projet de loi n° 79, Loi modifiant la Loi sur les mines, soit maintenant adopté.

À 13 heures, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, est ajourné au nom de M. Turcotte (Saint-Jean).

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Gaudreault (Jonquière) propose :

QUE l'Assemblée nationale exige d'Hydro-Québec qu'elle rende publiques dans les plus brefs délais les informations relatives à tous les contrats octroyés de 2004 à 2010, notamment le nom de toutes les entreprises qui ont soumissionné, le mode d'attribution, le montant de chacune de leur soumission ainsi que le montant réel des déboursés, incluant les dépassements de coûts, pour chacun des contrats octroyés et que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont réservées à l'auteur de la motion pour sa réplique, 5 minutes sont allouées au député de Mercier, 1 minute 37 secondes est allouée à chacun des autres députés indépendants; 7 minutes 42 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, soit 47 minutes pour chacun des deux groupes. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle; et le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

Copie d'une lettre datée du 9 septembre 2010, adressée à M. Sylvain Gaudreault député de Jonquière, signée par Mme Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, concernant des demandes d'accès à l'information à Hydro-Québec.

(Dépôt n° 1596-20100929)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dépose :

Copie d'un document intitulé « Ententes entre Hydro-Québec, la Société d'énergie de la Baie James et les Cris du Québec – Résumés ».

(Dépôt n° 1597-20100929)

À la fin de son intervention, M. Gautrin (Verdun) propose :

QUE la motion du député de Jonquière soit amendée de la manière suivante : à la deuxième ligne, remplacer « rende publiques » par les mots « transmette à l'Assemblée »; à la troisième ligne, remplacer « 2004 » par le mot « 2000 ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

29 septembre 2010

QUE l'Assemblée nationale exige d'Hydro-Québec qu'elle transmette à l'Assemblée dans les plus brefs délais les informations relatives à tous les contrats octroyés de 2000 à 2010, notamment le nom de toutes les entreprises qui ont soumissionné, le mode d'attribution, le montant de chacune de leur soumission ainsi que le montant réel des déboursés, incluant les dépassements de coûts, pour chacun des contrats octroyés et que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

M. Gaudreault (Jonquière) accepte la proposition d'amendement de M. Gautrin (Verdun).

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Gaudreault (Jonquière) et sur l'amendement de M. Gautrin (Verdun).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion d'amendement est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 106 en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

La motion ainsi amendée est ensuite mise aux voix, un vote par appel nominal est exigé.

La motion ainsi amendée est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 107 en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

29 septembre 2010

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, proposant que le principe du projet de loi n° 79, Loi modifiant la Loi sur les mines, soit maintenant adopté.

À 18 heures, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 30 septembre 2010, à 9 h 45.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 29 septembre 2010, à 17 h 38, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, de Mme Thériault, ministre du Travail et représentante du premier ministre, et de M. Gagnon, directeur du Secrétariat de l'Assemblée et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 111 Loi modifiant la Loi sur les normes du travail afin de favoriser l'exécution réciproque de décisions ordonnant le paiement d'une somme d'argent

Le Président

YVON VALLIÈRES

29 septembre 2010

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Courchesne, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, conjointement avec M. Ratthé (Blainville), M. Bonnardel (Shefford), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et M. Caire (La Peltrie) :

(Vote n° 105)

POUR - 114

Arcand	Cloutier	Leclair	Rebello
Auclair	Corbeil	L'Écuyer	Reid
Aussant	Courchesne	Léger	Richard
Bachand	Cousineau	Lehouillier	(Duplessis)
[Arthabaska]	Curzi	Lemay	Richard
Bachand	D'Amour	Lessard	(Marguerite-D'Youville)
[Outremont]	Deltell	MacMillan	Robert
Beauchamp	Diamond	Malavoy	Rotiroti
Beaudoin	Doyer	Maltais	Roy
(Mirabel)	Drainville	Mamelonet	Simard
Beaudoin	Drolet	Marceau	(Richelieu)
(Rosemont)	Dubourg	Marcoux	Simard
Bédard	Dufour	Marois	[Dubuc]
Bergeron	Dutil	Marsan	Sklavounos
Bergman	Ferland	Matte	St-Amand
Bernard	Fournier	Ménard	St-Arnaud
Bernier	Gaudreault	Moreau	St-Pierre
Bérubé	(Hull)	Morin	Thériault
Billette	Gaudreault	Normandeau	Traversy
Blais	(Jonquière)	Ouellet	Tremblay
Blanchet	Gautrin	Ouellette	Trottier
Bolduc	Gauvreau	Ouimet	Turcotte
Bonnardel	Gignac	Paquet	Vallée
Boucher	Gonthier	Paradis	Vien
Bouillé	Grondin	Pelletier	Villeneuve
Boulet	Hivon	(Saint-Hyacinthe)	Weil
Caire	Houda-Pepin	Pelletier	Whissell
Champagne	Huot	(Rimouski)	
Charbonneau	James	Picard	
Charest	Kelley	Pigeon	
Charlebois	Khadir	Pinard	
Charette	Kotto	Poirier	
Chevarie	Lapointe	Ratthé	

29 septembre 2010

Sur la motion d'amendement de M. Gautrin (Verdun) :

(Vote n° 106)

POUR - 105

Arcand	Chevarie	Khadir	Poirier
Auclair	Cloutier	Kotto	Rathé
Aussant	Corbeil	Lapointe	Rebello
Bachand	Courchesne	Leclair	Reid
<i>[Outremont]</i>	Cousineau	L'Écuyer	Richard
Bachand	Curzi	Léger	<i>(Marguerite-D'Youville)</i>
<i>[Arthabaska]</i>	D'Amour	Lehouillier	Richard
Beauchamp	Deltell	Lemay	<i>(Duplessis)</i>
Beaudoin	Diamond	Lessard	Robert
<i>(Rosemont)</i>	Doyer	MacMillan	Rotiroti
Beaudoin	Drolet	Malavoy	Simard
<i>(Mirabel)</i>	Dubourg	Maltais	<i>(Richelieu)</i>
Bédard	Dufour	Marceau	Simard
Bergeron	Dutil	Marsan	<i>[Dubuc]</i>
Bergman	Ferland	Matte	Sklavounos
Bernard	Fournier	McKay	St-Amand
Bernier	Gaudreault	Ménard	St-Arnaud
Bérubé	<i>(Hull)</i>	Moreau	St-Pierre
Billette	Gaudreault	Morin	Thériault
Blais	<i>(Jonquière)</i>	Normandeu	Traversy
Blanchet	Gautrin	Ouellet	Tremblay
Bolduc	Gauvreau	Ouellette	Turcotte
Boucher	Gignac	Ouimet	Vallée
Bouillé	Gonthier	Paquet	Vien
Boulet	Grondin	Pelletier	Villeneuve
Champagne	Hamad	<i>(Rimouski)</i>	Weil
Charbonneau	Hivon	Pelletier	Whissell
Charest	Huot	<i>(Saint-Hyacinthe)</i>	
Charlebois	James	Pigeon	
Charrette	Kelley	Pinard	

29 septembre 2010

Sur la motion de M. Gaudreault (Jonquière) telle qu'amendée:

(Vote n° 107)

(Identique au vote n° 106)